



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 30 JANVIER 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mardi vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle Maison Neuve à Brétigny sur Orge, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, L. CHERFA, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, B. FROGER, M. BERTINOT, S. TANGUY, V. BOUDRY, S. COUSIN, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, F. ARBELET, P-j. LE BEC, J. DELPIC, G. PREAUX, F. CHOLLEY, V. DABADIE, N. DACHICOURT, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : S. PERDREAU, O. THOMAS,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : L. LARREGAIN, B. PANOT, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, P. HEURTEBISE, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : P. LE FLOC'H, V. HERVAS,
Communauté de Communes du Pays de Limours : D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. BRUNEL, E. COLINO, J. DETTMAN, E. DASSA, G. KASPERSKI, A. BOUTTEMONT, W. BERRICHILLO, C. DELOMME, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : M-I. LUTIER,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,
Forge-les-Bains : E. COLINO, J. DETTMAN,
Grand Orly Seine Bièvre : F. SAINT-PIERRE, J. EUGENE, D. GUETTO, J-b BIGA,
La-Ville-du-Bois : S. PERDREAU,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Marcoussis : O. THOMAS,
Monthéry : R. ZIANE, N. DA COSTA FERNANDES,
Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,
Saint-Chéron : J-c. DESILE, P. HEURTEBISE,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA, G. KASPERSKI, E. COLINO, A. BOUTTEMONT
Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Secrétaire de séance : Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président, Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : G. KERVRAN, M. BETRANCOURT, L. CAYROUSE, F. ROUCHY, B. SPROTTI, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, M. DURANTON, P. DECOMBLE, P. ROGER, P. LEVEAU, F. DA SILVA,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, F. SARRAZIN, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, D. NOUAILLES, A. FONSECA,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, E. DASSA, P. BALLELIO,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX
Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,
Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,
Janvry : C. SCHOETTL,
La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,
La-Ville-du-Bois : J. CARRE,
Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,
Marcoussis : S. LEGRAND,
Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, J. BERENGER, L. SAUERBACH,
Montlhéry : J. GAUCHET,
Nozay : C. FOURNES,
Pecqueuse : C. DROUET,
Saint-Chéron : D. NOUAILLES,
Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : C. CHARDIN, S. MARTIN, C. DROUET,

Nombre de délégués : 140

Présents : 67 (dont 16 avec double vote et 1 avec triple vote)

Quorum : 70

Votants : /

Assistaient également :

Jean-Marc BOUCHY, Directeur général de services,

Franck BOITTIN, Directeur général adjoint de la direction « Milieux Naturels »,

Pascale REINIER, Directrice générale adjointe de la direction « Assainissement »,

Stéphane SOL, Directeur général adjoint de la direction « Ressources »,

Julie DUFOURD, responsable de la direction « Prévention des risques inondation et innovation »,

Pascale SIMONIN, responsable de la direction « Communication et Développement Durable »,

Nathalie LOURENCO, responsable du services « Finances »,

*Nicolas FOUQUE, 12^e vice-président,
Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, Commune d'Ollainville,
est désigné secrétaire de séance.*

Le quorum n'étant pas atteint, le président, François CHOLLEY, informe l'assemblée que le Comité syndical sera reconvoqué en seconde séance.

Cependant, François CHOLLEY a souhaité présenter l'ordre du jour et mettre aux débats les projets de délibérations, sans quorum, par respect des délégués qui se sont déplacés.

1 BUDGET PRIMITIF 2024 - RIVIERE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Le projet de Budget Primitif Rivière de l'exercice 2024 est présenté par William BERRICHILLO.

« Pierre-Jean LEBEC demande des précisions sur les travaux de valorisation de la régie.

François CHOLLEY explique que cette écriture comptable remplace l'ancien budget régie et les factures « régie » qui en découlaient.

Les équipes du Syndicat réalisent des travaux de renaturation correspondant à de l'investissement tels que les travaux de retrait de petits seuils en cours d'eau, la restauration de berges, la régénération de roselières ou la gestion durable d'un boisement.

L'équivalent en rémunération d'agents auxquels s'ajoutent les charges générales et les coûts de matériel, sont inscrits en dépenses en investissement et en recettes en fonctionnement. Ce jeu d'écriture permet de demander les subventions correspondantes.

Pierre-Jean LEBEC s'interroge sur les 274 000€ dédiés au projet Sésame et sur les 11 M€ des travaux de Juvisy.

François CHOLLEY précise que les 274 000€ correspondent à l'ensemble de l'augmentation des charges à caractère général notamment les coûts de l'énergie, les évolutions des contrat et prestation. Le projet Sésame est inclus dans cette somme avec l'équivalent d'un demi-poste et le coût d'analyse de sols et de suivi biologique de terres agricoles.

Pour Juvisy, le montant est estimatif pour l'ensemble des travaux prévus pour la réouverture de l'Orge y compris les études préalables, la maîtrise d'œuvre et les parties d'aménagements urbains (parkings ...) prises en charge par la commune. »

2 PROVISIONS 2023 -BUDGET RIVIERE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Le Syndicat a constitué des provisions afin d'assurer les contentieux pressentis (dépenses contestée ou recette perçue), la reprise des provisions 2023 correspond à des actions non entreprises (aides EP, aides EU, aides aux branchements ...),

	Cumul au 31/12/2021	Provisions constituées en 2022	Reprises 2022	Provisions 2023	Reprises 2023	Cumul au 31/12/2023	Projets au- delà de 2023
Créances dou- teuses (en €)				742,17		742,17	
TOTAL				742,17		742,17	

« Il n'y a pas d'échange sur ce point. »

3 COTISATIONS DES MEMBRES 2024

Rapporteur : William BERRICHILLO

La contribution des membres constitue la principale recette du budget rivière (80 % des recettes réelles de fonctionnement).

Compte-tenu du contexte actuel, il est proposé une progression de **3,8 %** du montant global des cotisations administration et rivière. Ce taux correspond à la revalorisation attendue des bases de foncier bâti 2024.

Pour mémoire, la formule de répartition entre collectivités prend en compte deux variables :

- La population qui détermine 30 % de la cotisation
- le potentiel fiscal qui détermine 70 % de la cotisation

Le montant des cotisations 2024 s'élève à :

- Cotisation rivière : 3 032 617 €
- Cotisation administration : 1 284 516 €

« Il n'y a pas d'échange sur ce point. »

4 COTISATIONS DES MEMBRES 2024 DE LA COMPÉTENCE COLLECTE EAU PLUVIALE

Rapporteur : William BERRICHILLO

Lors du Comité syndical du 10 décembre 2020, une tarification unique de la compétence collecte eaux pluviales a été mise en place à compter de 2021, il est proposé une hausse des tarifs de 6% pour l'année 2024.

Dans le cas où les réseaux communaux sont séparatifs

1 € par mètre linéaire de réseau d'eau pluviale (0,945 € en 2023). Ce tarif inclut les prestations suivantes :

- Visite annuelle et curages des avaloirs et grilles le nécessitant,
- Curages curatifs des réseaux
- Entretien annuel ou selon besoin des dessableurs et déshuileurs
- Petits travaux d'urgence curatifs (descelllements d'avaloirs, affaissements ponctuels, ...)
- Inspections télévisées ponctuelles
- Interventions 7j/7, 24h/24
- Curage préventif des réseaux à hauteur de 5% du linéaire total
- Salaires des agents d'exploitation

Pour un entretien des grilles et avaloirs des réseaux collecte unitaires :

22,13 € par grille ou avaloir (20,88 € en 2023). Ce tarif inclut les prestations suivantes :

- Visite annuelle et curages des avaloirs et grilles le nécessitant
- Interventions 7j/7, 24h/24

- Salaires des agents d'exploitation

Pour l'entretien des bassins de gestion des eaux pluviales (à la demande expresse de la commune)

- Refacturation aux frais réels de l'entretien

Pour toutes opérations d'investissement (réseaux eaux pluviales, bassins, ouvrages associés)

- Le Syndicat prend à sa charge le pilotage technique et administratif de l'opération
- Refacturation des investissements en totalité à la commune ou l'EPCI concerné

En cas de transfert de la compétence par un membre

- Réalisation d'un état des lieux du patrimoine et estimation d'un éventuel surcoût lié à des remises à niveau nécessaires sur la première année du transfert de compétence
- Refacturation aux frais réels la première année

	Nbre d'avaloirs ou grilles	Redevance (22,13 € TTC par unité)
Pecqueuse (partie en système unitaire)	44	973,72
La Forêt le Roi	37	818,81

	Linéaire en km	Redevance (1 € par ml)
Fontenay les Briis	10	10 000 €
Boissy sous Saint Yon	14,2	14 200 €
Janvry	4,09	4 090 €
Courson Monteloup	1,3	1 300€
Forges les Bains	15,3	15 300 €
Pecqueuse (partie en assainissement collectif)	2,3	2 300 €
Angervilliers	4,85	4 850 €
Saint Chéron	15,4	15 400 €
Le Val Saint Germain	5	5 000 €
Saint Maurice Montcouronne	9,2	9 200 €
Saint Sulpice de Favières	2,9	2 900 €
Breux Jouy	5,2	5 200 €
Sermaise	6,6	6 600 €
Dourdan	34,6	34 600 €
Vaugrigneuse	5,5	5 500 €
Roinville sous Dourdan	5,169	5 169 €

« Il n'y a pas d'échange sur ce point. »

5 BUDGET RIVIERE - DES BUREAUX D'ETUDES

Rapporteur : William BERRICHILLO

Les tarifs des prestations réalisées par le Syndicat sont fixés au prorata du temps passé par les agents. Ces tarifs correspondent au coût réel pour la collectivité (salaires et charges de fonctionnement).

Le vote de ces tarifs permet la réalisation de factures lors de prestations réalisées à la demande de membres ou en cas de refacturation à la suite d'une pollution. Cette facturation était réalisée sur le budget Régie.

Ce budget ayant été supprimé au 1^{er} janvier 2023, la facturation se fera dorénavant via le budget Rivière.

Il est proposé une augmentation de 4,5 % par rapport aux tarifs votés en 2023. (*en adéquation avec la hausse de la masse salariale*) :

Agents concernés	Tarif HT 2023	Tarif HT 2024
1 heure d'ingénieur	100,28 €	104,79 €
1 heure de technicien	65,74 €	68,70 €
1 heure de secrétariat	42,35 €	44,26 €
1 jour d'agent d'exploitation	296,39 €	309,73 €

Sur l'exercice 2023, nous avons facturé 9 112 € TTC.

« Il n'y a pas d'échange sur ce point. »

6 TARIFS POUR LA VENTE DE FOIN

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Le Syndicat dispose de prairies de fauche sur ses terrains qui sont gérées à des fins écologiques. Il valorise depuis 2016 le foin produit en le revendant à des éleveurs ou des gestionnaires d'animaux. Le Syndicat revend environ 5 000 € de foin par an.

Il est proposé de se conformer au bas de la fourchette des tarifs pratiqués en Essonne, et de ne pas augmenter les tarifs, le foin récolté par le syndicat n'étant pas un foin de production :

- Foin livré dans la vallée de l'Orge : 130 € TTC la tonne,
- Foin récupéré sur le site : 100 € TTC la tonne,
- Paille ou foin déclassé livré dans la vallée de l'Orge : 80 € TTC la tonne,
- Paille ou foin déclassé récupéré sur le site : 50 € TTC la tonne.

Une remise de 10 % est appliquée au-delà de 10 tonnes.

« Il n'y a pas d'échange sur ce point. »

7 BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : William BERRICHILLO

Le Budget Primitif Compétence Assainissement de l'exercice 2024 voté par chapitre et équilibré de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 30 378 713 €

Section d'Investissement : 9 340 103 €

« François CHOLLEY précise que la dotation aux amortissements représente l'essentiel de l'autofinancement, qui apparaît autour de 20%, est surtout liée aux amortissements automatiques des travaux que le Syndicat mène chaque année. »

8 PROVISIONS 2023 -BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : William BERRICHILLO

Le Syndicat a constitué des provisions afin d'assurer :

- Les versements en une seule fois des aides aux communes dans le cadre de travaux d'amélioration des réseaux EU et EP,
- Les contentieux pressentis (dépenses contestée ou recette perçue),
- Le reversement des redevances des industriels

Les provisions 2023 pour le Budget Assainissement sont comme suit :

(en €)	Cumul au 31/12/2021	Provisions constituées en 2022	Reprises 2022	Provisions 2023	Reprises 2023	Cumul au 31/12/2023	Projets au- delà de 2023
Aides branchements	567 720,47		133 240,00		434 480,47		
RSA Impayés Grigny II	370 000,00					370 000,00	
Redevances industrielles *	743 000,00	210 000,00				953 000,00	
Créances douteuses				104 230,46		104 230,46	
TOTAL	1 680 720,47	210 000,00	133 240,00	103 934,06	434 480,47	1 427 230,46	

La reprise des provisions liées aux aides aux branchements a été réalisée en 2023.

« Il n'y a pas d'échange sur ce point. »

9 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE)

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Pour 2024, il est proposé une revalorisation de 6 %.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PFAC part collecte	11	11	11	11,33	11,90	12,61
PFAC part transport	7	7	7	7,21	7,57	8,02
Variation		0%	0%	3%	5%	6%

Ces tarifs sont appliqués pour toutes les constructions neuves comme pour les extensions dès le premier m² de surface de plancher créé. Ils sont divisés par deux pour les entrepôts et les commerces et sont majorés de 20 % pour les restaurants. Les stations de lavage seront taxées à hauteur de 700 € par emplacement.

Dans les communes relevant d'une agglomération avec laquelle une convention de reversement de la PFAC a été signée (Communauté Paris Saclay et Cœur d'Essonne), la PFAC est perçue conformément à la convention.

« Il n'y a pas d'échange sur ce point. »

10 TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITES ET LES BRANCHEMENTS

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Afin de réaliser les contrôles de conformité dans le cadre des ventes et les branchements aux réseaux publics d'assainissement, il est nécessaire de fixer les tarifs des prestations correspondantes proposées aux usagers des communes qui ont transféré la compétence collecte au Syndicat.

Les tarifs forfaitaires sont ceux prévus dans les marchés publics signés par le Syndicat en vue de faire réaliser les contrôles de conformité. Aucun frais de gestion ne s'ajoute à ces tarifs.

Le cahier des charges imposé aux entreprises pour ces prestations garantit une prestation et des contrôles de qualité.

Il est proposé de conserver les tarifs 2023 afin de rester concurrentiels par rapport aux tarifs pratiqués par des entreprises dont la qualité des prestations sont parfois insuffisantes :

Particuliers – Assainissement collectif

Contrôle de conformité d'un assainissement collectif dans le cadre d'une vente :

- D'un pavillon conforme : 158 €
- D'un pavillon non conforme : 190 €
- Contre-visite d'un pavillon : 108 €
- D'un appartement conforme : 110 €
- D'un appartement non conforme : 139 €
- Contre-visite et rapport : 78 €

Particuliers – Assainissement non collectif

Contrôle de conformité d'un assainissement non collectif dans le cadre d'une vente :

- D'un pavillon conforme : 170 €
- D'un pavillon non conforme : 194 €
- Test de perméabilité : 120 €

Contre-visite et rapport : 108 €

Contrôle de conformité d'un assainissement non collectif dans le cadre d'une création :

- Contrôle de la conception d'une habitation neuve ou réhabilitée (contrôle interne) : 122 € (2 heures d'un technicien)
- Contrôle de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle interne) : 184€ (3 heures d'un technicien)
- Contre visite de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle interne) : 122 € (2 heures d'un technicien)

- Contrôle de la conception d'une habitation neuve ou réhabilitée (contrôle externe) : 188 €
- Contrôle de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle externe) : 428 €
- Contre visite de la bonne exécution des ouvrages neufs ou réhabilités (contrôle externe) : 218€

Contrôle de conformité assainissement d'une entreprise dans le cadre d'une vente sur l'ensemble du territoire :

- D'un établissement des métiers de bouche conforme : 450 €
- D'un établissement des métiers de l'automobile conforme : 516 €
- D'un établissement ayant des activités diverses à risque conforme : 504 €
- D'un établissement à caractère commercial conforme : 348 €
- Si l'établissement est non conforme, il faut ajouter 42 € aux 4 tarifs précédents
- Contre-visite et rapport : 240 €

Contrôle d'un établissement dit "complexe" (existence d'un process industriel, consommation très importante d'eau ou surface du site très étendue)

- 1 journée d'enquête : 816 €
- 1 semaine d'enquête : 3 420€
- Si l'établissement est non conforme, il faut ajouter 120 € aux tarifs précédents
- Contre-visite : 1/2 journée : 456 € 1 journée : 816 €

Création de branchements :

- **Tarifs des créations de branchements :**
- Réalisation d'un branchement jusqu'à 5,5m de long et 2,5m de profondeur : 2 980 €
- Plus-value pour sur-longueur par tranche de 1m : 275 €
- Plus-value pour sur-profondeur par tranche de 10cm et par ml de longueur de branchement : 9 €
- Création d'un regard diamètre 1000 mm avec tampon fonte : 960 €

« Pour raison de simplification, François CHOLLEY indique que les délibérations seront rédigées en fixant un tarif « à partir de » la date de la délibération, et non « pour l'année 2024 ».

Cela permettra d'éviter de redélibérer sur les tarifs lorsque ceux-ci n'évoluent pas comme dans le cas présent. »

11 REFACTURATION DES FRAIS ENGAGÉS LORS DES POLLUTIONS

Rapporteur : Fabrice ARBELET

La lutte contre les pollutions est une action prioritaire du Syndicat qui, en cas de pollution, procède à la mise en place de mesures protectrices de l'environnement (pose de barrages, feuilles absorbantes...). Par la suite le Syndicat doit faire traiter ces matériels via des filières spécifiques.

L'ensemble de ces opérations génèrent un coût pour le Syndicat.

Parallèlement à ces mesures de protection de l'environnement, le Syndicat procède à une recherche systématique du pollueur (particulier ou entreprise).

Lorsque le pollueur est identifié, le Syndicat facture comme suit les coûts générés par la pollution qu'il a engendrée.

Il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs de **3,8 %**.

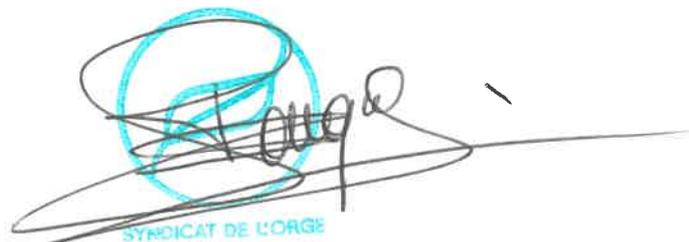
Intitulé	Unité	Montant € HT	Montant € TTC
Barrage absorbant anti-pollution	Unité	114,18	137,02
Feuille absorbante anti-pollution	Unité	65,39	78,47
Sac de biotourbe	Unité (sac 50L)	35,29	42,35
Transport vers lieu de traitement des contenants souillés	Unité	166,08	199,30
Traitement des emballages souillés	kg	0,91	1,09
Analyses d'eau ou de sédiments	selon Bordereau des Prix Unitaires du marché d'analyses du Syndicat		
Pompage, curage et élimination	selon Bordereau des Prix Unitaires du marché de curage du Syndicat		
Temps passé par les agents	Cf délibération "Tarifs 2024 des bureaux d'études et des refacturations des frais de personnel"		
Frais kilométriques	km	0,42 €	

« Il n'y a pas d'échange sur ce point. »

I. INFORMATIONS DIVERSES

« Monsieur Cholley, informe l'assemblée que le Comité syndical sera reconvoqué, et que s'agissant d'une seconde convocation, conformément à l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales, il sera délibéré valablement quel que soit le nombre de membres présents. »


Le Président,
François CHOLLEY
 SYNDICAT DE L'ORGE

Le Secrétaire de séance,
Nicolas FOUQUE

 SYNDICAT DE L'ORGE